



Ville de MAMOUDZOU

LETTRE DE CANDIDATURE DESIGNATION DU MANDATAIRE PAR SES CO-TRAITANTS

DC1

A - Identification de la Commune

La Commune :

Commune de MAMOUDZOU
Blvrd Halidi Sélémani _ BP 01,
97600 – MAMOUDZOU

Représentée par son maire : Ambdilwahedou SOUMAILA

B - Objet de la consultation

Cet appel à projets porte sur la réalisation de centrales photovoltaïques raccordées au réseau sur le patrimoine bâti dont la Commune de MAMOUDZOU est propriétaire.

A ce titre, les candidats retenus seront chargés de concevoir, réaliser, exploiter des centrales de production d'électricité photovoltaïque sur un ou plusieurs bâtiments et d'en assurer le financement.

La désignation des candidats retenus se fera bâtiment par bâtiment, les candidats pouvant soumettre leur candidature pour tous les bâtiments objets du présent appel à candidature ou seulement pour certains d'entre eux.

Il est précisé que tous les travaux nécessaires à la mise en place et au fonctionnement des installations sont à la charge des candidats, notamment la pose des zones annexes aux champs de capteurs, reprise d'étanchéité si nécessaire, ainsi que le recours aux prestataires intellectuels nécessaires à l'exécution de ces travaux (CSPS, contrôleur technique, constats d'huissiers...).

Le titulaire assurera à ses frais les fonctions d'étanchéité des surfaces de toiture des bâtiments.

En conséquence les candidats devront prévoir ces éléments dans leur plan de financement et ne pourront demander de participation financière autre que celles prévues dans le présent règlement.

En termes de préconisations électriques relatives aux installations photovoltaïques sur les toitures des bâtiments, les candidats ne prévoient pas d'installation présentant une polarité du champ photovoltaïque à la terre.

Les candidats seront titulaires du contrat de revente d'électricité et seront seuls propriétaires des centrales photovoltaïques installées pendant la durée de l'occupation du domaine qui leur sera accordée.

Les candidats retenus solliciteront auprès de la Commune une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du domaine public constitutive de droits réels, d'une durée de 20 ans, conformément aux dispositions des articles L.2122-1 et L2122-20 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ainsi que L.1311-5 à L1311-8 du Code général des collectivités territoriales, qui sera assortie d'une convention non détachable précisant les conditions d'exploitation des centrales photovoltaïques.

Un modèle de convention est joint en annexe 1 du règlement de consultation.

Les candidats verseront à la Commune de MAMOUDZOU une redevance d'occupation dont ils proposeront le montant.

Les candidats retenus feront seuls leur affaire de l'obtention des autorisations nécessaires à la réalisation du projet et du respect des règles applicables en matière d'urbanisme, de fiscalité, et de droit de l'énergie, en tenant compte des caractéristiques des bâtiments qui sont soumis à des règles de sécurité et de garantie particulières.

A cet égard, les grandes opérations d'entretien qui seront initiées par l'opérateur, sur des bâtiments scolaires, devront avoir lieu hors du temps scolaire.

La mise à disposition par la Commune de MAMOUDZOU de toitures dans le cadre du présent appel à projets ne préjuge pas de la position ultérieure de la Commune de MAMOUDZOU quant aux décisions qu'elle sera amenée à prendre pour autoriser la réalisation des projets, notamment pour ce qui concerne les suites données aux études d'impact, aux autorisations au titre de l'urbanisme, ou encore à leur raccordement.

La durée de l'AOT sera fixée par les candidats dans leur projet, sans que celle-ci ne puisse excéder une durée de 70 ans. Elle est fonction de la durée d'amortissement des investissements du projet.

En outre, à son terme, les installations devront pouvoir être démantelées à la charge du titulaire ou transférées en propriété.

Les bâtiments concernés par le présent appel à candidatures sont ceux rappelés à l'annexe 2 du règlement de consultation.

Pour chacun de ces bâtiments, une fiche descriptive est jointe en annexe 2 du règlement de consultation.

C - Objet de la candidature

(Cocher la case correspondante.)

La candidature est présentée :

pour tous les bâtiments de la procédure d'appel à projets ;

pour le ou les bâtiment(s) suivants :

(lister les bâtiments concernés)

D - Présentation du candidat

(Cocher la case correspondante.)

Le candidat se présente seul :

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat individuel, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET ; à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine du candidat issu d'un répertoire figurant dans la liste des [ICD](#).]

■ Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation :

■ Adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale) :

■ Adresse électronique :

■ Numéros de téléphone et de télécopie :

■ Numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des [ICD](#) :

Le candidat est un groupement d'entreprises :

conjoint OU solidaire

En cas de groupement conjoint, le mandataire est solidaire :

Non OU Oui

E - Identification des membres du groupement et répartition des prestations

(Tous les membres du groupement remplissent le tableau ci-dessous. En cas de groupement conjoint, les membres du groupement indiquent également dans ce tableau la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser. Ajouter autant de lignes que nécessaires.)

N° du Lot	Nom commercial et dénomination sociale, adresse de l'établissement (*), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET des membres du groupement (***)	Prestations exécutées par les membres du groupement (**)

(*) Préciser l'adresse du siège social du membre du groupement si elle est différente de celle de l'établissement.

(**) Pour les groupements conjoints. Lorsque la candidature est présentée sous forme de groupement solidaire, le renseignement de cette rubrique est inutile.

(***) A défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine du candidat issu d'un répertoire figurant dans la liste des [ICD](#).

F - Engagements du candidat individuel ou de chaque membre du groupement

F1 – Exclusions de la procédure

Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, déclare sur l'honneur ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux [articles L. 2141-1 à L. 2141-5](#) ou aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](#) du code de la commande publique (*);

Afin d'attester que le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, n'est pas dans un de ces cas d'exclusion, cocher la case suivante :

(*) Lorsqu'un opérateur économique est, au cours de la procédure de passation de l'AOT placé dans l'un des cas d'exclusion mentionnés aux [articles L. 2141-1 à L. 2141-5](#), aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](#) ou aux [articles L. 2341-1 à L. 2341-3](#) du code de la commande publique, il informe sans délai l'acheteur de ce changement de situation.

F2 – Documents de preuve disponibles en ligne (applicable également aux MDS, lorsque l'acheteur a autorisé les candidats à ne pas fournir ces documents de preuve en application de l'[article R. 2343-14](#) ou de l'[article R. 2343-15](#) du code de la commande publique)

Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :
(Si l'adresse et les renseignements sont identiques à ceux fournis plus haut se contenter de renvoyer à la rubrique concernée.)

- Adresse internet :

- Renseignements nécessaires pour y accéder :

F3 - Capacités

Le candidat individuel, ou les membres du groupement, produisent, aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles :
(Cocher la case correspondante.)

le formulaire DC2.

les documents établissant ses capacités, tels que demandés dans les documents de la consultation.

G - Désignation du mandataire (en cas de groupement)

Les membres du groupement désignent le mandataire suivant :

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du mandataire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET ; à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine du candidat issu d'un répertoire figurant dans la liste des [ICD](#).]

■ Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation :

■ Adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale) :

■ Adresse électronique :

■ Numéros de téléphone et de télécopie :

■ Numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des [ICD](#) :

Le mandataire devra fournir, si le groupement est désigné attributaire, un document d'habilitation par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation.